

# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE

---



SEANCE DU 19.03.2019

**Présidence Mme Amandine Lohri, présidente**

**En ce premier conseil de l'année, la présidente salue :**

Monsieur le syndic,  
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Mesdames et Messieurs du public

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Baumgartner Jonas  
Eichenberger Loïc  
Galibourg Gabriel  
Graber Vincent  
Greppin Maurice  
Guichard Maria  
Odermatt Maryclaude  
Ringgenberg Karine  
Tirvaudey Gilles  
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excusés : Petermandl Colette  
Scheidegger Pierre-André  
Trarieux Christian

**36 membres présents**  
**3 membres non excusés**

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 49  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26  
Le nombre de conseillers présents est de 36  
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 35

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

**Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC**

▪ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h03

08.05.2019

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification, elle ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour.

**LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :**

**D'approuver l'ordre du jour :**

**Accepté à l'unanimité par 35 voix pour**

**Point n° 1 de l'ordre du jour**

▪ **Approbation du PV du 4 décembre 2018**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification, elle passe au vote

**LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

**D'approuver le PV du 4 décembre 2018**

<b>Accepté par :</b>	<b>31 voix pour</b>
•	<b>0 voix contre</b>
•	<b>4 abstentions</b>

**Point n° 2 de l'ordre du jour**

▪ **Communications du bureau (par la présidente)**

Du fait qu'il n'y a plus de viennent-ensuite, une élection complémentaire va être organisée dans le courant de l'année. Nous sommes en contact avec la préfecture et vous tiendrons au courant en temps voulu.

▪ **lecture de la correspondance**

La secrétaire procède à la lecture de la lettre de démission de M. Jean-Jacques Moser.

▪ **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

**M. Pierre Graber, syndic**

Après avoir souhaité la bienvenue aux conseillers et au public, M. Graber annonce plusieurs communications

**Personnel communal**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Mme Sandrine Prince, habitant le village, a été engagée comme secrétaire à 50 %.

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, M. Cédric Suter prendra le poste de responsable de la déchèterie en remplacement de M. Saban Hadzic, dont le contrat se termine au 31 mai.

M. Yvan Demierre, responsable du Vallon et de tous les bâtiments du village, a pris une pré-retraite au 30 avril 2019. Il sera remplacé par M. Jonathan Magnenat. Nous sommes à la recherche d'un remplaçant pour son poste à la voirie.

**Ecole**

La « carcasse », la pose des éléments de façades ainsi que l'étanchéité du toit sont terminées. Il reste encore la pose de serpentins pour le chauffage au sol, l'isolation entre les serpentins et les

08.05.2019

chapes. Avec la commission de la construction, nous sommes en train de faire les choix des revêtements intérieurs, tâche ardue en raison de multiple choix qui se présente à nous.

### **Etude acoustique**

Nous avons continué l'étude commencée en 2013 en collaboration avec la DGMR. En raison de la loi contre les bruits dans les villages, le canton a réagi, notamment aux Pralies où nous avons dû abaisser la vitesse à 60 km/h, ce qui fait descendre le bruit d'un à deux décibels. Le revêtement antibruit n'est pas adapté en montagne en raison de sa porosité élevée et qui est détruit par les cycles de gel et dégel en hiver.

La DGMR a posé à La Cure un revêtement phono-absorbant depuis le col de La Givrine jusqu'à La Cure.

Parmi les autres interventions réalisées, on peut citer la relocalisation du 50 km/h au niveau des Clairvaux. Nous devons poser un phono-absorbant sur toutes routes cantonales en traversée de localité, dont la Rte de France et la Rte d'Arzier d'ici 2021 si on veut obtenir les subventions qui peuvent aller jusqu'à 66 %.

### *Saison d'hiver*

#### **Ski de fond**

Nous avons eu une bonne fréquentation. Les pistes de ski de fond sont toujours ouvertes. Nous avons déjà 20 % de recettes en plus par rapport à l'année passée. La nouvelle liaison (tunnel), sous la route cantonale, a été bien utilisée. La date de fermeture n'est pas encore prévue en raison des excellentes conditions.

#### **TéléDôle**

Suite au dépassement dû aux salaires du personnel, nous avons restreint les jours d'ouverture (du jeudi au samedi le soir et le mercredi après-midi et week-end en journée). Cela a porté ses fruits, même si nous n'avons pas encore les chiffres, les comptes devraient être assez bons.

#### **Pistes du village**

Nous avons renforcé les actions autour des pistes du village en collaboration avec TéléDôle, et NRT. Les soirées privées de location des pistes ont eu beaucoup de succès, ainsi que les forfaits « ski-fondue ». Malheureusement, en raison de la fermeture de deux restaurants au village, nous étions en sous capacité et des gens n'ont pas pu être accueilli pour manger la fondue, car il n'y avait plus de place dans les autres restaurants.

Nous avons eu un bon enneigement dès mi-janvier et les pistes ont fermé le 10 mars en même temps que la patinoire.

#### **Parking de La Givrine**

Le projet est porté par la Région de Nyon, ainsi que le financement principal. Nous en sommes à la phase 1, qui consiste au comblement d'une partie de la combe de La Givrine qui était prévue sur trois ans. Cela a démarré en 2018 et prévu jusqu'en 2020. Les matériaux actuellement proviennent de St-Cergue, du fait de la diminution des chantiers dans la commune, il devient difficile de trouver des matériaux.

La phase 2 est en préparation et concerne des travaux routiers le long de la route cantonale : suppression du parking le long de la route et remise en herbe, repose des clôtures à vaches au bord de la route pour empêcher le parking, aménagement d'un trottoir côté NStCM, goudronnage du parking permanent. Le coût de cette phase est estimé à CHF 3 mio. La commune (cercle porteur) et la Région de Nyon vont devoir chercher le financement.

La phase 3 concerne la construction d'une maison d'accueil. Au niveau du conseil intercommunal de Région de Nyon, il y a eu une motion pour une démarche participative, qui va prendre du temps.

### **Prochain conseil**

Pour le conseil du 18 juin prochain, nous vous communiquons déjà les préavis qui devraient vous être soumis :

- celui qui est sûr est celui des comptes 2018.
- un préavis pour la pose d'un compteur d'eau sous pression qui vient de Trélex à l'entrée du village,
- la réfection du toit de l'alpage de la Prangine, qu'il va falloir refaire,
- la réfection du revêtement du Carroz-Delay qui est dans un état pitoyable,
- un autre préavis pour les conduites,
- et la mise en réserve des terrains constructibles pour être en conformité avec la LAT.

### **M. Dominique Gafner, municipal**

J'ai deux informations à donner

### **Réfection de la conduite des eaux usées**

A la suite de la réfection de la conduite des eaux usées, nous avons finalisé les comptes et il y a un dépassement de CH 25'000.- en raison de plusieurs éléments. Nous avons commencé les travaux fin 2017, avec démontage et remontage du chantier à cause de la neige. Puis le canton s'en est mêlé et nous avons dû repomper l'eau de forage pour qu'il n'y ait pas de résidus qui polluent les sources, puis ils ont demandé une étude complémentaire d'un hydrogéologue et la difficulté de la mise en conformité de l'étanchéité en raison du terrain qui bougeait.

### **L'eau de La Cure**

En vous promenant au bord du lac des Rousses, vous avez pu voir que la station d'épuration/traitement de l'eau potable est en pleine mutation, agrandissement. Ils modernisent leur chaîne et ils arriveront à des débits de traitement de 280 m3/h. A titre comparatif, St-Cergue consomme 800 m3/j.

La chaîne de traitement sera bien dimensionnée et en renouvellement complet. Tout le système de traitement de l'eau potable est remis à jour.

### **M. Laurent Mathez, municipal**

### **Constat hivernal**

Nous avons eu beaucoup de neige en janvier et plusieurs journées bien ensoleillées. La neige a bien fondu et nous avons eu beaucoup d'infiltrations. Les phénomènes de gel et dégel ont provoqué des trous. La route d'Arzier est en très mauvais état et nous allons devoir faire des travaux courant/fin avril.

### **Trottoir**

Nous allons finir le trottoir le long de la route d'Arzier entre les Seytines et Les Clairvaux, ainsi que le rétrécissement de la chaussée prévu à cet endroit.

### **Mme Françoise Samuel, municipale**

### **Manifestations passées**

- 6 décembre : le St-Nicolas est venu à la patinoire. Il y a eu beaucoup d'enfants qui ont reçu un petit pain et profité de la patinoire
- 24 décembre : le Père Noël est parti de La Cure, où il y avait beaucoup de monde pour l'accompagner, en train et il a été accueilli à son arrivée à St-Cergue par les enfants du village. C'était différent des autres années, mais ainsi La Cure a pu être intégrée à cet évènement
- 6 janvier : les Rois Mages sont arrivés à la patinoire.
- 3 février : le Festival des enfants a organisé un slalom pour les enfants de 1P à 6 P. Cela a eu un beau succès
- 14 février : 110 personnes ont participé au Kiss and Ski. Au vu de son succès, nous avons envie de continuer à l'organiser

- 9 mars : le Snowcross à La Trélasse
- 10 mars : fin de la saison de ski et fermeture de la patinoire. Malgré le mauvais temps quelques courageux sont venus déguisés et il régnait beaucoup de bonne humeur
- 17 mars : la Vélôpôdôle a été une belle édition

### **Manifestations à venir**

- 31 mars : théâtre Binokyo au centre du Vallon
- 24 avril : journée contre le bruit
- 17 et 18 mai : le marché aux fleurs

### **Patinoire**

Il y a eu une bonne fréquentation de la part des écoles et de l'UAPE. Nos enfants ne paient pas l'entrée, mais uniquement la location des patins.

Cette année, nous avons proposé à fin janvier le forfait « patinoire – fondue », ce qui a généré la vente de 60 forfaits, ce qui est encourageant et qui sera reconduit.

Les cours de hockey pour enfants et adultes, mis en place par le gérant M. Maël Deluz, a connu un beau succès

Durant les vacances de Noël, alors que les pistes n'étaient pas encore ouvertes, la patinoire a été beaucoup fréquentée, ce qui a montré le besoin de pouvoir faire du sport près de chez nous. M. Maël Deluz a organisé beaucoup d'évènements. Il y a eu une bonne collaboration et interaction avec le ski.

Nous arrivons à la fin de la 2<sup>ème</sup> saison de location de la patinoire. Nous avons un contrat de trois ans et devons commencer à réfléchir à son renouvellement.

### **M. Paul Ménard, municipal**

Au cours du dernier conseil, j'ai eu l'occasion de vous présenter la situation financière de la commune, en particulier au niveau des prêts. Aujourd'hui, il faut considérer l'endettement de la commune au 31.12.2018 qui est de CHF 9,168 mio.

A fin avril, le prêt de CHF 3,4 moi auprès de Swissquote a un taux d'intérêt de 0%. Ce prêt va être renouvelé à un taux de - 0.25 % sur 6 mois. La prévision de l'endettement de la commune à fin 2019 va passer à près de CHF 12 mio, car nous allons garder l'école. Nous prévoyons de payer des intérêts de l'ordre de CHF 62'000.- à fin 2019, ce qui correspond à 0.56% sur notre dette. Le canton considère que la situation est correcte jusqu'à l'équivalent de 5%.

Ce qui plombe les intérêts des dettes, c'est un prêt pour la rénovation de l'administration qui se terminera en 2020, et qui représente un tiers des CHF 62'000.-.

La commune devrait pouvoir bénéficier dans les 2-3 prochaines années de taux assez faibles, ce qui nous permettra de diminuer ce montant et qui influencera notre stratégie. Nous profitons d'une conjoncture économique favorable, avec un franc qui est une valeur sûre.

**La présidente remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour**

### **▪ Point n° 3 de l'ordre du jour**

**Préavis N° 01/2019 – demande de crédit de CHF 34'175.- TTC pour la rénovation de la chaufferie du bâtiment de la bibliothèque**

La municipalité et la commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, la présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg

### **Mme Archer-Galibourg**

Je félicite la municipalité pour sa conscience des coûts pour le remplacement de la chaudière, en prenant la solution la moins chère, tout en constatant que ce n'était pas la solution la plus écologique. Avez-vous pensé aux panneaux solaires pour l'eau sanitaire et profiter des subventions pouvant être octroyées ?

La présidente remercie Mme Archer-Galibourg et donne la parole à M. Pierre Graber

**M. Graber, syndic**

Nous n'avons pas envisagé cette possibilité, car le toit et l'ensemble du bâtiment doivent être refaits, mais nous sommes allés au plus urgent. La solution des panneaux solaires convient à un bâtiment sain, ce qui n'est pas le cas ici.

La présidente remercie M. Graber et donne la parole à M. Didier Beux

**M. Beux**

Nous allons rénover une chaudière dans un bâtiment qui n'est pas isolé, ce qui va augmenter la consommation de mazout. Pourquoi ne pas faire l'isolation d'abord ?

La présidente remercie M. Beux et donne la parole à M. Pierre Graber

**M. Graber, syndic**

Nous sommes dans l'urgence. La consommation de mazout est passée à 15'000 l/an au lieu de 7'000 l/an. 7'000 l/an pour un bâtiment mal isolé, ce n'est pas catastrophique.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 01/2019 - demande de crédit de CHF 34'175.- TTC pour la rénovation de la chaufferie du bâtiment de la bibliothèque

- **Vu le préavis de la municipalité N° 01/2019**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** la municipalité à demander un crédit pour la rénovation de la chaufferie du bâtiment de la bibliothèque,

**d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 34'175.- TTC,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** l'investissement en 10 ans

- |  |              |   |
|--|--------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Accepté</b></li> <li>▪</li> <li>▪</li> </ul> | <b>Par :</b> | <b>30 voix pour</b><br><b>2 voix contre</b><br><b>3 abstentions</b> |
|--|--------------|---|

- **Point n° 4 de l'ordre du jour**

**Préavis N° 02/2019**

**Modification aux conclusions des préavis municipaux N° 01/2015 et N° 06/20017 – école du Vallon**

La présidente donne à la parole à M. Paul Ménard

**M. Ménard, municipal**

Initialement, l'école devait être reprise par l'AISGE. Après avoir étudié les coûts du loyer, de ce bâtiment neuf s'il était revendu à l'AISGE, la municipalité s'est rendu compte qu'il serait plus

avantageux de rester propriétaire du bâtiment, selon explications et détails mentionnés aux pages 2 et 3 du préavis.

St-Cergue ne possède pas un fonds de rénovation sur ses bâtiments. Notre fonctionnement consiste en la présentation de préavis au conseil pour la rénovation quand cela devient nécessaire. Par exemple pour le centre du Vallon nous n'avons pas utilisé le montant de 0.5% (prévu pour le fonds de rénovation de l'AISGE), car il a été bien construit. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons rester propriétaire du bâtiment et du mobilier, car nous avons des fonds de réserve (CHF 800'000.- de vente des DDP) et nous maîtrisons les taux d'intérêts.

La présidente remercie m. Ménard et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

#### **M. Odermatt, commission des finances**

La CoFin recommande l'acceptation du préavis tel que présenté, mais émet quelques réserves. En effet, l'avantage financier pour la commune est beaucoup plus faible qu'indiqué dans le préavis. Pour la CoFin, il y a deux autres points importants dans la discussion avec la municipalité. Si la commune vendait l'école à l'AISGE, elle aurait tous les frais à sa charge pendant 30 ans et au final ne serait pas propriétaire du bâtiment. Le 2<sup>ème</sup> point est que les dettes vont prendre l'ascenseur et c'est pourquoi, la CoFin propose la création d'une commission de « gestion des dettes communales », selon explications dans le rapport (page 3).

La présidente remercie M. Odermatt, ouvre la discussion et donne la parole à M. Frédéric Fluck

#### **M. Fluck**

Je rejoins la CoFin dans l'analyse financière. La spéculation pour les taux d'intérêts sur de nombreuses années est aléatoire. Concernant la propriété des bâtiments de l'AISGE, nous sommes, les 5 communes, propriétaires. Je ne pense pas qu'on puisse dire que nous ne sommes plus propriétaire à la fin de l'opération. Sur le principe, je suis d'accord de garder notre école, mais y a-t-il eu des discussions avec l'AISGE à ce sujet ? Est-ce que ça peut remettre en cause le fonctionnement de l'association, par cette décision unilatérale ? Est-ce que d'autres communes ont fait la même chose ?

La présidente remercie M. Fluck et donne la parole à M. Paul Ménard

#### **M. Ménard, municipal**

La municipalité a un œil sur l'évolution des taux d'intérêts. Pour répondre à M. Fluck, au 6 mars la commune aurait droit aux taux suivants :

3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
moins 0.3 %	moins 0.15 %	0 %	0.12 %	0.18 %	0.52%

Dans la réflexion de la municipalité, ces taux sont sous nos yeux en permanence. Nous ne sommes pas là pour spéculer, et nous n'allons pas que faire des prêts à court terme, mais nous allons panacher les prêts avec du court et du moyen/long terme selon la situation du marché.

Selon l'art. 29 de la convention avec l'AISGE, les loyers sont calculés au prorata de la population et du nombre d'élèves 1, 2, 3 et 4 P fréquentant l'établissement, et pour l'instant ces classes restent dans les communes. Pour les 5 et 6 P, nous sommes dans l'attente de la construction du bâtiment du Bix à Le Muids (opposants prêts à aller jusqu'au tribunal fédéral) qui ne se fera pas durant cette législature.

L'AISGE est informée de la situation et n'a pas créé de conflit. Notre situation a parfaitement été comprise et j'ai eu des remarques qu'à notre place, ils auraient fait la même chose.

Le fonctionnement de l'AISGE n'est pas remis en question.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Benjamin Magnenat

#### **M. Magnenat**

Ce que je ne comprends pas, c'est que dans le fonctionnement de l'AISGE, on a toutes les écoles regroupées avec un fonds de fonctionnement qui permet l'entretien des bâtiments. On va se

retrouver avec un amortissement qui va se faire dans le temps et devoir réinvestir en raison du vieillissement de notre collège, alors que ça ne serait pas le cas si on vendait à l'AISGE, qui devrait se débrouiller avec son fonds de rénovation. Est-ce qu'on a un intérêt réel quand il existe une association chargée de regrouper tous ces biens, et de gérer financièrement l'ensemble de ce parc ?

La présidente remercie M. Magnenat et donne la parole à M. Paul Ménard

**M. Ménard, municipal**

Le montant des coûts, fonds de rénovation compris, serait payé exclusivement par St-Cergue. Selon l'art. 29 de la convention signée avec l'AISGE, on paye au prorata des enfants scolarisés. Or, 100% des enfants qui fréquentent l'école sont de St-Cergue et la probabilité que des enfants venant d'une autre commune est presque improbable.

Ce préavis, du point de vue du principe et du financement tient la route.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

**M. Odermatt, commission des finances**

La CoFin est d'accord avec les explications de M. Ménard.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à Mme Irina Alexander

**Mme Alexander**

J'aimerais savoir ce qui a changé par rapport aux préavis N°01/2015 et N° 06/2017 ? On nous avait expliqué le bien-fondé de cette construction et de son rachat par l'AISGE et maintenant, on nous dit tout autre chose.

**M. Ménard**

AVISGE ou pas, la construction du bâtiment scolaire était nécessaire. Lors de son inauguration, toutes les classes seront occupées. Nous sommes déjà en train de réfléchir à des rénovations qui pourraient être faites ailleurs, en attendant que le bâtiment scolaire de Le Muids se mette en place.

Lors du préavis initial, l'objectif était de vendre le bâtiment à l'AVISGE pour éviter l'augmentation du plafond d'endettement de la commune. Notre endettement est contrôlé, ainsi que le coût de cette dette. Le plafond est de 20 mio jusqu'à la fin de la législature et nous en sommes à 11,8 mio. Nous contrôlons nettement mieux nos prêts que l'ensemble des communes de l'AVISGE, en raison de prêts à longterm, entre autres.

Après analyse des coûts, nous nous sommes aperçus que cela allait nous coûter beaucoup plus cher et nous avons voulu faire au mieux pour la commune. La situation a évolué, ce qui était juste en 2015 ne l'est plus aujourd'hui.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Pierre Martin

**M. Martin**

Vous dites que nous maîtrisons le plafond d'endettement de la commune. Avec les 8 mio restant, aura-t-on assez pour les gros travaux futurs dans la commune, notamment le séparatif des eaux, les routes avec du phono-absorbant, ces montants ont-ils été pris en compte ?

La présidente remercie M. Martin et donne la parole à M. Ménard

**M. Ménard**

Nous avons un plan d'investissement qui tient compte de ces éléments.

La présidente remercie M. Ménard. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 02/2019 - Modification aux conclusions des préavis municipaux N° 01/2015 et N° 06/20017 – école du Vallon

- **Vu le préavis de la municipalité N° 02/2019**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

**d'autoriser** la commune à modifier les conclusions des préavis municipaux N° 01/2015 et N° 06/2017 - école du Vallon en supprimant la mention de rachat du bâtiment scolaire par l'AISGE,

**de confirmer** le crédit de CHF 6'896'000.- (CHF 661'000.- pour l'étude et CHF 6'235'000.- pour la construction),

**de financer** ces investissements par CHF 1'500'000.- en trésorerie courante et le solde de CHF 5'396'000.- par l'emprunt,

**d'amortir** une première tranche de CHF 1'500'000.- en 2019 par prélèvement sur le fonds de réserve « Investissements et amortissements futurs » au compte de bilan 9282.01 et le solde de CHF 5'396'000.-, dès 2020 sur une période de 29 ans

**Accepté à l'unanimité**

**Par : 35 voix pour**

#### ▪ Point n° 5 de l'ordre du jour

**Préavis N° 03/2019 - demande de crédit complémentaire de CHF 1'856'000 destiné à financer la mise en séparatif du réseau d'assainissement du bassin versant du Vallon**

La municipalité ne souhaite pas prendre la parole, la présidente donne la parole à M. Denis Berger

#### **M. Berger, commission des finances**

Le rapport de la CoFin est suffisamment clair du point de vue historique du dossier, mais je voulais souligner le travail accompli par le municipal en charge, M. Dominique Gafner, qui nous a présenté un rapport technique, un rapport d'ingénieurs sur tout ce qui devra être fait sur les canalisations dans les années à venir et nous vous recommandons d'accepter ce préavis, sachant qu'il y en aura, chaque année, d'autres concernant les canalisations.

La présidente remercie M. Berger, ouvre la discussion et donne la parole à M. Didier Beux

#### **M. Beux**

Cette année, vous allez être très occupés avec les canalisations du Vallon. Comment cela va-t-il se passer pour les canalisations de La Cure ? Les travaux seront-ils reportés à l'année prochaine ?

La présidente remercie M. Beux et donne la parole à M. Dominique Gafner

#### **M. Gafner, municipal**

Il y a des priorités. L'année passée, nous avons fait des travaux à La Cure qui ont permis de définir que ce n'était pas notre réseau qui avait des malfaçons. Maintenant c'est la France qui travaille de son côté pour résoudre les problèmes. Si les conduites où vous habitez sautent encore 2-3 fois comme l'année passée, ça deviendra une priorité pour la fin de l'année ou début de l'année prochaine.

08.05.2019

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 03/2019 - demande de crédit complémentaire de CHF 1'856'000 destiné à financer la mise en séparatif du réseau d'assainissement du bassin versant du Vallon

- Vu le préavis de la municipalité N° 03/2019
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à demander un crédit de CHF 1'856'000.- destiné à financer le projet de mise en séparatif d'assainissement du bassin versant du Vallon,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'856'000.- pour la réalisation des travaux,

de financer cet investissement par un emprunt faisant partie du plafond d'endettement de la législature 2016-2021,

d'amortir le montant de CHF 1'856'000.- sur 30 ans, par prélèvement sur le fonds de réserves affectées au bilan 9280.35

Accepté à l'unanimité

Par : 35 voix pour

#### ▪ Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis N° 04/2019 – demande de crédit de CHF 58'200 destiné à mettre en place un système de détection incendie et une remise à jour des plans d'évacuation au centre du Vallon

La municipalité et la commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, la présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 04/2019 – demande de crédit de CHF 58'200 destiné à mettre en place un système de détection incendie et une remise à jour des plans d'évacuation au centre du Vallon

- Vu le préavis de la municipalité N° 04/2019
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à mettre en place un système de détection incendie et une remise à jour des plans d'évacuation au centre du Vallon,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 58'200.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur 10 ans

Accepté à l'unanimité

Par : 35 voix pour

#### ▪ Point n° 7 de l'ordre du jour

08.05.2019

## **Préavis N° 05/2019 – règlement communal sur la naturalisation**

La municipalité et la commission ad'hoc ne souhaitant pas prendre la parole, la présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Yves de Garrini

### **M. De Garrini**

J'aurais voulu savoir s'il y a des fourchettes pratiquées dans les autres communes ?

La présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à Mme Françoise Samuel

### **Mme Samuel, municipale**

Le maximum est de 12 mois. La fourchette est entre 3 et 12 mois. Il nous a semblé qu'une année était une bonne mesure.

La présidente remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Didier Beux

### **M. Beux**

Est-ce que le « questionnaire à choix multiples » est gardé, ou uniquement les 12 mois sur la commune ? Je pense qu'on a tout intérêt à avoir des gens, à qui on faciliterait la venue par la naturalisation, et qui dépenseraient leur argent chez nous.

### **Mme Samuel, municipale**

Le « QCM » reste. Les 12 mois demandés sont d'ailleurs en lien avec ce questionnaire. En effet, il y a des questions sur la commune. S'ils n'ont pas eu le temps de s'intégrer, ils n'auront pas le « vécu » dans le village et ne pourront pas répondre.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

## **Préavis N° 05/2019 - règlement communal sur la naturalisation**

- **Vu le préavis de la municipalité N° 05/2019**
- **Ouï le rapport de la commission ad'hoc**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'adopter le règlement communal sur la naturalisation**

Accepté	<b>Par :</b>	<b>33</b>	<b>voix pour</b>
▪		1	voix contre
▪		1	abstention

### ▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

**Préavis N° 06/2019 – Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie No 530, sis à « La St-Cergue, surface 2562 m2, loué à M. Mark Brown et Mme Katharine Brown (Birch), superficiaries ; promis vendu à M. David Pinel**

La municipalité et la commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, la présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote  
 Préavis N° 06/2019 - demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie N° 530, sis à « La St-Cergue », surface 2562 m2, loué à M. Mark Brown et Mme Katharine Brown (Birch), superficiaries, promis vendu à M. David Pinel

- Vu le préavis de la municipalité N° 06/2019
- Oui le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 530, sis à La St-Cergue, d'une surface de 2562 m<sup>2</sup>, loué à M. Mark Brown et Mme Katharine Brown (Birch), superficiaires, promis vendu à M. David Pinel

d'affecter le montant de la vente de CHF 768'600 au fonds de réserve N° 9282.01 au bilan

<b>Accepté</b>	<b>Par :</b>	<b>33</b>	<b>voix pour</b>
▪		<b>0</b>	<b>voix contre</b>
▪		<b>2</b>	<b>abstentions</b>

#### ▪ Point n° 9 de l'ordre du jour

#### **Propositions individuelles et divers**

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

#### **M. Odermatt**

M. Ménard m'a demandé cet après-midi d'aborder le sujet de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) et de ses conséquences sur les finances communales. Ce sera le sujet de la prochaine votation fédérale du 19 mai. Il s'agit d'un paquet en deux volets, concernant la fiscalité sur les entreprises d'une part et le financement de l'AVS d'autre part.

Nous avons, en Suisse, un régime particulier pour les entreprises étrangères qui payent moins d'impôts que les entreprises locales. Par ex. une holding étrangère est taxée à 10 %, alors qu'une holding suisse est taxée à 20 %. Il y a une grande inégalité de traitement et cela devrait être corrigé.

Le principe que voudrait introduire cette votation est que toutes entreprises devraient être taxées au même taux. Pour le canton de Vaud ce serait à 13 %. L'avantage serait de supprimer cette inégalité entre entreprises. C'est un peu compliqué, mais j'ai essayé de vous l'expliquer de manière simple.

Le 2<sup>ème</sup> volet concerne un apport de 2 milliards à l'AVS. Le fonds de l'AVS diminue chaque année, en raison des dépenses non couvertes par les recettes. Ces dépenses sont les rentes de nos parents et nos futures rentes.

Loin de moi l'idée de vous faire une quelconque recommandation pour cette votation du 19 mai, mais je pense, que tout comme moi, vous pouvez vous poser la question des conséquences sur les finances de notre commune.

L'acceptation de la RFFA n'aura pas d'impact négatif sur nos finances communales, contrairement aux éléments connus avec la RIE III, qui avait un impact relativement négatif et grave sur un grand nombre de communes en déséquilibrant les comptes.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à M. David Ott

#### **M. Ott**

En complément des manifestations passées présentées par Mme Samuel, je voulais partager avec vous, les 4<sup>ème</sup> rencontres internationales d'Arts Martiaux Historiques, qui se sont déroulées les 18, 19 et 20 janvier dernier au Vallon.

Une cinquantaine de participants, venus de toute l'Europe, ont logé dans les abris et tout s'est bien passé. Les organisateurs de l'évènement, dans une entrevue pour le journal La Côte, ont précisé que St-Cergue avait été choisie pour son charme réunissant montagne, neige et forêts. J'espère que cet évènement reviendra encore à St-Cergue à l'avenir.

08.05.2019

La présidente remercie M. Ott. La parole n'étant plus demandée, elle rappelle que **le prochain conseil aura lieu le 18 juin**, remercie l'assistance pour son attention et clôt la séance à 21h29.

La présidente



Amandine Lohri



La secrétaire



Maria-José Hautier